



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

COMMUNE ET SPA-HAMMAM

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion

1. Le Compte Administratif

Le compte administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin en financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le trésorier municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2016 à 2018

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Charges générales	561 682.14 €	557 403.65 €	662 538.67 €
Dépenses de personnel	1 457 497.49 €	1 516 039.87 €	1461 977.36 €
Charges de gestion courante	289 285.41 €	232 296.82 €	227 082.36 €
Charges exceptionnelles	11 733.44 €	679.50 €	4 580.17 €
Charges financières	116 839.85 €	86 397.02 €	84 120.65 €
TOTAL	2 437 038.33 €	2 392 816.86 €	2 440 299.21 €
Progression	- 4.61 %	- 1.81 %	+ 2%

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent à 2 447 004.21 €.

Malgré la poursuite des efforts menés par notre commune pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, ces dernières ont connu une légère augmentation par rapport à 2017.

Elles regroupent :

- les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (en augmentation) : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures.....), les locations, les assurances, ainsi que la reprise des animations organisées précédemment par le comité d'animation....
- les charges de personnel (en baisse) : malgré l'augmentation de certains taux de cotisations et les recrutements nécessaires au remplacement des agents en congé maladie,
- les autres charges de gestion courante (en baisse) qui concernent principalement : indemnités des élus, contribution au SDIS, subventions aux associations et au CCAS.

Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2016 à 2018 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Atténuation de charges	34 445.11 €	38 177.03 €	50 402.04 €
Produits des services	137 932.53 €	159 735.47 €	162 261.39 €
Impôts et taxes	1 829 569.99 €	1 849 515.60 €	1 842 997.39 €
Dotations Participations	479 083.27 €	461 660.93 €	438 727.87 €
Produits de gestion courante	74 459.99 €	70 270.81 €	70 908.49 €
Produits financiers	76.73 €	12.64 €	12.64 €
Produits exceptionnels	4 949.55 €	7 626.41 €	5 220.36 €
TOTAL	2 560 517.17 €	2 586 998.89 €	2 570 530.18 €
Progression	- 11.34 %	+ 1.03 %	- 0.63 %

En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élèvent à 2 738 679.48 €.

Concernant le produit des 3 taxes, est constatée une légère baisse ; et, une augmentation significative des remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt maladie.

Il est à noter la baisse significative des dotations de l'Etat entre 2017 et 2018.

En effet, depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Ainsi, notre commune a constaté, par rapport à 2017, une diminution de la DGF de près de 5 % soit une perte de 22 933 €.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen et long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis d'aménager (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à l'aménagement de l'entrée de ville, à la réfection de la toiture de l'espace aquatique.....).

Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2018.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Immobilisations en cours	161 007.18 €	103 005.24 €	616 673.12 €
Emprunts (capital)	1 309 214.47 €	250 856.39 €	268 211.71 €
Autres immobilisations financières	84.65 €		9 344.69 €
Cession d'immobilisation		6 908.80 €	
Opérations patrimoniales	19 999.00 €		
TOTAL	1 490 305.50 €	360 770.43 €	894 229.52 €

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement de l'exercice 2018, s'élèvent à : 1 062 378.82 €.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 concernent principalement les travaux :

- travaux d'aménagement de l'Entrée de Ville – Bd Clémenceau
- travaux Cascade des Anglais
- réfection toiture espace aquatique
- réfection court de tennis
- voirie : chaussée traverse Beausoleil, réalisation murs en pierre,....
- Acquisitions : matériel informatique (serveur, ordinateurs..), mobilier de bureau,....

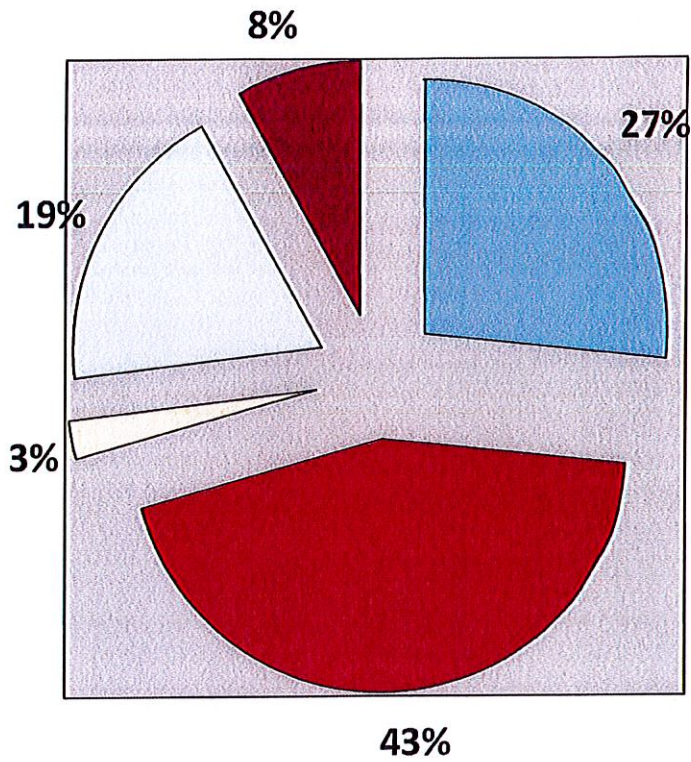
Les recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement de 2016 à 2018 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Subventions d'investissement	68 185.27 €	35 047.77 €	153 955.45 €
Emprunt	1 067 613.84 €		300 000 €
FCTVA - Taxe d'aménagement - Excédent	902 630.39 €	926 234.62 €	110 976 €
Subvention Département	21 098.11 €	22 864.22 €	9 550.18 €
Autres immobilisations financières	6 268.84 €		
TOTAL	2 065 796.45 €	984 146.61 €	574 881.63 €

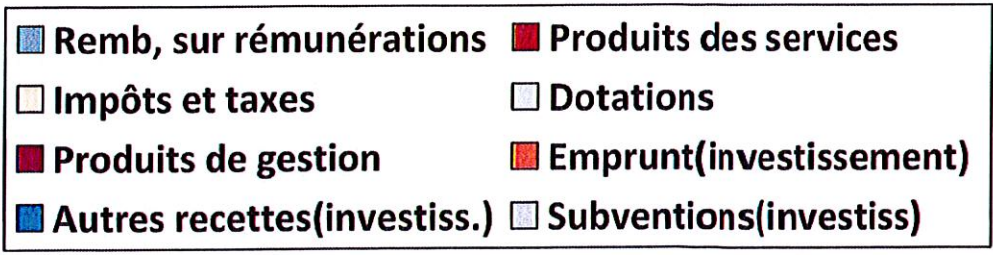
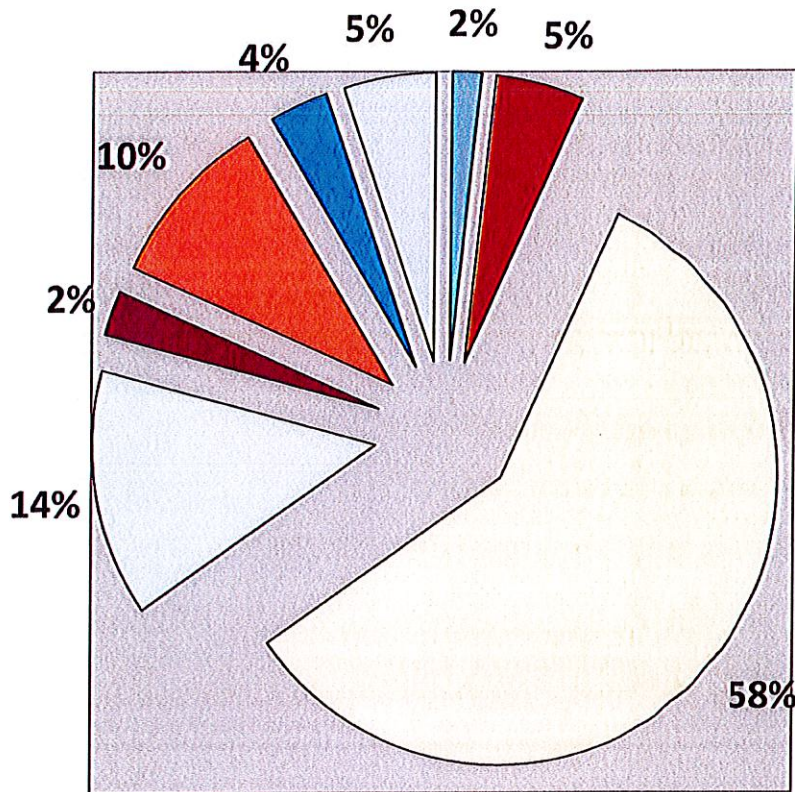
En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes d'investissement de l'exercice 2018 s'élèvent à : 581 586.63 €.

BUDGET – DEPENSES REELLES 2018
3 334 528.73 €



- Charges de fonctionnement
- Charges de Personnel
- Intérêts dette
- Travaux d'investissement
- Capital dette(investissement)

BUDGET – RECETTES REELLES 2018
3 145 411.81 €



FISCALITE DIRECTE

Les taux d'imposition votés par la Commune n'ont pas subi d'augmentation depuis 2011, les taux de 2018 sont les suivants :

Taxes	2011 à 2018
TH	18.82 %
TPB	24.96 %
TPNB	85.78 %

+e produit des impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) perçu en 2018 s'élève à :
1 577 928 €.

Vue d'ensemble du Compte Administratif 2018

Pour être en concordance avec le compte de gestion, et suite à la dissolution de l'office de tourisme, il est nécessaire d'intégrer le résultat de l'EPIC par opération d'ordre non budgétaire, aux comptes de la Commune, soit (en excédent) : 13 871.31 € en section de fonctionnement et 0.05 € en section d'investissement.

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés		724 630.44		115 367.70		839 998.14
Opérations De L'exercice	2 447 004.21	2 738 679.48	1 062 378.82	581 586.63	3 509 383.03	3 320 266.11
Totaux	2 447 004.21	3 463 309.92	1 062 378.82	696 954.33	3 509 383.03	4 160 264.25
RESULTATS DE CLOTURE		1 016 305.71	365 424.49			650 881.22
Restes A Réaliser			98 351		98 351	
RESULTATS DEFINITIFS		1 016 305.71	463 775.49			552 530.22

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

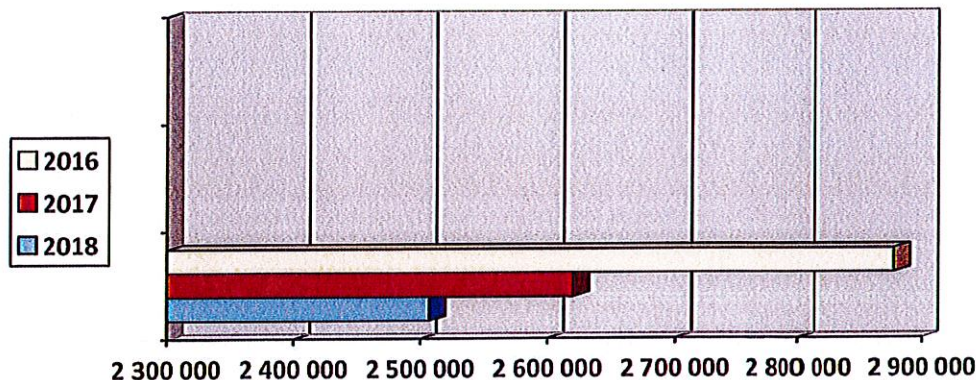
Le Compte Administratif pour l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de :
1 016 305.71 €
et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 463 775.49 €

Le déficit de la section d'investissement comprend le montant des dépenses engagées (restes à réaliser) : 136 951 €, atténué de recettes certaines, restant à percevoir (38 600 €) d'où un besoin de financement s'élevant à : 98 351 €

Il appartiendra au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

- affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour 463 775.49 €
- affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 552 530.22 €.

EVOLUTION DE LA DETTE DE 2016 A 2018



Capital restant dû au 1^{er} janvier :

- 2016 : 2 877 471 €
- 2017 : 2 619 628 €
- 2018 : 2 506 906 €

CONCLUSION :

Malgré la baisse massive des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre Commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : SPA-HAMMAM

En 2018, le résultat de clôture du Spa-Hammam est excédentaire de : **35 733.56 €**.

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés		2 605.41		35 408.15		38 013.56
Opérations De L'exercice			2 280		2 280	
Totaux		2 605.41		33 128.15		35 733.56
RESULTATS DE CLOTURE		2 605.41		33 128.15		35 733.56
Restes A Réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		2 605.41		33 128.15		35 733.56

Il appartiendra au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat de fonctionnement.